

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 618

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 20

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« qu'il »,

les mots :

« que celui-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.